

## Bilan général de la commune de La Couronne sur le dispositif TVB-communes et sa mise en œuvre

### Atouts et contraintes pour la commune

#### Bénéfices

Ces actions participent à l'attractivité du territoire par l'amélioration du cadre de vie pour ses habitants. L'apport financier du dispositif est essentiel pour la mise en œuvre des actions.

#### Facteurs de réussite

L'une des clés de la réussite de ces actions est **qu'elles s'inscrivent en continuité des actions déjà engagées par la commune et donc dans la durée**. Cela est rendu possible par la **volonté des élus** de s'engager en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre d'un agenda 21 depuis 2009 avait déjà mobilisé les élus en amont donc cela a rendu les choses plus faciles. Un autre facteur de la réussite reposait sur la **concertation entre agents et élus en interne et l'association des habitants à travers les comités de quartier et la mobilisation des enfants**.

#### Difficultés rencontrées

Peu de difficultés ont été rencontrées dans l'ensemble. La formation des agents est importante pour accompagner les changements de méthodes de travail induites par la gestion différenciée. Du côté des habitants, il faut poursuivre l'information et la sensibilisation pour faire comprendre les changements d'habitudes en matière d'entretien des espaces verts, certains habitants font encore des retours négatifs. Par ailleurs, la question des financements est importante car la mise en œuvre d'actions en dépend.

### Perspectives

La commune souhaite poursuivre ces actions en faveur de la biodiversité et donc s'inscrire dans la durée. Elles vont notamment se poursuivre sur le long terme et de façon réglementaire avec l'intégration du schéma TVB communal dans le PLU-i-Habitat-Déplacement de la commune.

Au-delà de l'intégration dans le PLU-i, si des points noirs pour la continuité écologique sont identifiés sur la commune, la commune souhaite avoir une surveillance particulière de ces points. Un retour vers les scolaires est à l'étude (cf. action 2).

#### **Personne à contacter pour plus de précisions sur ces actions**

Véronique JEAN, Directrice Générale Adjointe et Responsable Agenda 21  
Téléphone : 05 45 67 28 11 (secrétariat)  
Mail : agenda21@lacouronne.fr